



Tél : 03.21.91.66.98

Fax: 03.21.87.26.98

Cc

**COMMUNE DE LONGFOSSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 25 septembre 2015, à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Jean-Claude PRUVOST, Maire, suite de la convocation en date du 16 septembre 2015, dont un exemplaire a été affiché.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Mme Nathalie Blanchet, M Jean-Marc Dufour excusé, Mr Thierry Cléton qui donne pouvoir à Mme Anita Boudin, Mr Geoffrey Seris à Mme Caroline Menuge.

Mme Sabrina FERTIN est élue secrétaire.

1) **Approbation de la précédente réunion** : Approbation à l' unanimité.

2) **Compte-rendu simplifié des réunions de Conseil Municipal** :

Il a été constaté, lors de l'approbation des précédentes réunions du Conseil Municipal, à la demande d'élus de modifier la rédaction du contenu des débats ou de rajouter des éléments, du procès-verbal de la réunion précédent déjà dense. Pour éviter toute ambiguïté, le Maire propose un compte rendu du conseil municipal, simple, succinct, relatant les points essentiels du débat, comme ça se fait dans d'autres assemblées. Mr le Maire demande l'accord sur cette initiative qui a été débattue en bureau. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

3) **Délibération sur les décisions modificatives de certains articles du budget M 14** : le conseil valide les décisions modificatives à l'unanimité.

4) **Informations sur la qualité de l'eau potable distribuée dans notre commune par l'ARS** :

L'ARS a envoyé le rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation. Le rapport relate sur l'origine de l'eau, sur le point de mise en distribution de l'eau et la distribution. On peut remarquer des dépassements concernant l'atrazine et aussi la turbidité. Ce problème sera résolu lors de la mise en service de l'unité de traitement.

5) **Reprise de voirie, réseaux, lotissement la Lisière** :

Logis 62 par son courrier nous demande le classement de la VRD dans le domaine de notre commune (la voirie, espaces verts, réseaux divers). Ce transfert concerne la résidence La Lisière. Comme sans doute, vous le savez, la commune entretient les espaces verts, exploite l'éclairage public. Avant d'entamer la démarche, avec l'accord du conseil municipal, une visite de la commission de travaux aura lieu pour faire un état des lieux et peut-être pour apporter quelques

aménagement (parking, écoulement des eaux de l'aire de détente). Le conseil municipal propose à la commission de se réunir avant la reprise de voirie en vue d'une rétrocession.

**6) Délibération sur un impayé et un incident de voirie :**

Une délibération est à prendre pour un effacement de dette d'un montant de 52 € 80 concernant les repas de cantine de l'année 2011 - d'anciens longfosséens partis de la région, malgré les démarches qui ont été effectuées par le trésor public.

Une délibération est à prendre pour régler un sinistre survenu sur une remorque à cause d'un nid de poule important, route du Bois Julien sur notre commune. Le montant de cette facture est de 120 € 71. Accord du conseil municipal à l'unanimité

**7) Agenda d'accessibilité programmée (ad'ap) :**

Suite au retard de l'application de la loi sur l'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) un décret est paru en 2013 sur l'obligation de se mettre en règle avec la législation. Pour les bâtiments accessibles au 31/12/2014 donc conformes, une attestation sur l'honneur doit être faite et envoyée en sous-préfecture.

Pour les bâtiments non accessibles au 31/12/2014, obligation d'établir un ADAP (agenda d'accessibilité programmé) accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement financier. A envoyer pour le 27 septembre 2015. Ce dossier sera validé dans les 4 mois par les services de l'état. Accord du conseil pour les propositions de la commission qui ont été soumis à l'assemblée.

**8) Mutualisation des moyens :**

Comme prévoit la loi, pour les communes membres des EPCI à fiscalité propre, il faut mutualiser la gestion quotidienne des communes concernant les moyens. Ce schéma doit être validé au plus tard le 31 décembre 2015. Ce schéma a été approuvé par la CCDS lors du conseil communautaire début juillet. Coté commune, il faut délibérer sur ce schéma qui est seulement une première approche. Après que le Maire est présenté les propositions qu'il faut adapter à la commune, le conseil est favorable, surtout pour le groupement médical plus important que la piscine pour certains conseillers. 13 votes, 1 abstention et 12 pour.

**9) Compte-rendu de la rentrée scolaire :** La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Effectif : 160 élèves, le transport scolaire se passe bien, 55 enfants inscrits à la cantine sur les 2 services, 23 à la garderie, 40 enfants au NAPS.

Pour la classe de neige, 44 enfants partiront à Bellevaux en janvier 2016 au prix de 392 € par enfant, au programme : ski, visites, cours, ils seront accompagnés de 4 ou 5 adultes titulaires avec BAFA et 2 enseignants.

**10) Tarif des repas scolaires :**

Le repas est actuellement de 3,45 € pour les enfants, de 4,15 € pour les adultes. A partir de la rentrée, la société API, fournisseur de repas nous facture le prix de 2.57 € pour les enfants, de 3,22€ pour les adultes soit une augmentation de 1,34 %. Je vous propose de fixer les repas enfants à 3,50 €, les repas adultes à 4,20 € soit une augmentation de 1.50 % pour les enfants et 1,40 % pour les adultes. Accord unanime du conseil municipal.

## 11) Compte-rendu de la commission des travaux.

### **La voirie :**

- Une mise en concurrence des entreprises sera établie sous forme d'un appel d'offre pour la deuxième phase de la réfection de la rue de l'église. Suite aux devis estimatifs effectués en début d'année, une subvention de 5000 euros à déjà été accordée par le Sénat pour ces travaux. Un accord de principe du département permettra d'obtenir un plus de 30% de subventions pour ces travaux. Une mise en propreté par gravillonnage du parking du cimetière sera demandé en option.
- Afin de continuer la rénovation de nos voiries communales et pour obtenir des subventions, de nouveaux devis seront effectués pour les routes les plus abîmées.(Rue du Bellanoy, Rue du Bois Julien, Route de Wierre)

### **L'éclairage public :**

- Les éclairages ont été réglés comme convenu lors de la dernière réunion sur des plages d'extinction allant de 22 h à 6h du matin. Il a été relevé que trois horloges astronomiques installées n'étaient pas réglées et qu'il manque encore 4 horloges dans le réseau.
- L'achat d'horloges sera effectué pour régulariser la situation.
- La rue Georges Leclerc et le début de la rue de la Brasserie sont branchés sur le réseau desvros et ne peuvent être réglés.
- Un nouvel appel d'offre éclairage public va être lancer pour la maintenance de notre réseau. Les entreprises seront sollicitées.

### **Le cimetière**

- Les travaux du cimetière continuent. Les grilles sont réalisées et galvanisées. La réfection du muret et l'installation des grilles se feront en fonction du temps.
- Les 2 contrats CUI ont été renouvelés pour 9 mois, et les salariés devront s'engager dans une formation durant cette prolongation. Une réflexion avec les personnes concernées est nécessaire.

**La salle informatique** a été complètement repensée pour un meilleur confort des élèves.

Les travaux ont été effectués durant les vacances scolaires par les CUI. Des plans de travail ont été installés ainsi que des rampes de prises et des prises pour le branchement au réseau informatique. Un poste rehaussé pour l'accueil d'une personne à mobilité réduite.

Actuellement, un local de l'école communale est rénové pour pouvoir accueillir **une machine à laver et un sèche-linge**. Ainsi le linge de la section maternelle et le linge de l'école pourront être lavés et séchés sur place plus régulièrement.

**Un passage en revue des besoins a été effectué pour l'agenda d'accessibilité programmé et plan d'évacuation.**

*Salle d'activités* (des toilettes adaptées aux PMR, une place de parking à proximité)

*École maternelle* (des chanfreins pour ressaut de portes, une signalisation anti panique actualisée, une place de parking)

*École communale* (rampe d'accès aux anciennes classes)

*Cantine* (poignées de porte anti-panique)

*Salle des fêtes* (blocs autonomes de secours)

*Stade Nabor* (rehausse autour du vestiaire pour accéder aux toilettes, accès pour fauteuil roulant jusqu'au terrain et autour du stade)

*Mairie* (reconfiguration du rez de chaussée pour accueil du public et construction de toilettes accessibles aux FR. Pas de sortie de secours possible ou aménagement de rampe à la porte de la salle de conseil). Dans ce cadre la commission doit réfléchir à l'aménagement intérieur du rez de chaussée de la Mairie pour agrandir la salle du conseil, concevoir un accueil au public, créer un bureau pour les permanences et créer une toilette accessible au fauteuil roulant. Une première réflexion sera menée sur plan avant de demander aux entreprises spécialisées des solutions d'aménagement et devis. Ces travaux pourraient être réalisés en fin de mandat, mais engendreront des coûts supplémentaires ne serait-ce que pour l'électricité et le chauffage...*La médiathèque* sera repensée pour aménager de nouveaux bureaux à l'étage.

#### **A été signalé :**

- Qu'un nid de poule important se forme au passage à niveau de la tête du loup.
- Que les tilleuls qui ont été plantés au cimetière devront être taillés et guidés en harmonie avec les existants
- Que la haie du terrain communale devra être taillée,
- Que l'installation ou non des cave-urnes entre les tilleuls du cimetière est un problème qui n'est toujours pas réglé.
- Qu'un coussin berlinois a été déplacé route de Wierre et qu'il n'a pas été réinstallé.

Il est soulevé la dangerosité de *l'abribus de la Lisière*. Le coût des travaux d'aménagement sécurité du lieu reste élevé.

Après réflexion la commission pense que le déplacement de l'abribus à l'endroit du bac à verre (perpendiculairement à la route), garantirait une mise en sécurité des parents et enfants qui seraient en retrait de circulation et permettrait au bus de se garer correctement sur son emplacement. L'aménagement pourrait être fait à moindre coup. Une étude sur place sera faite par la commission lors de son déplacement pour la rétrocession.

#### **12) Réalisation par le Conseil Départemental de chemins de grandes randonnées :**

Le conseil départemental propose de remettre en état le Chemin de Randonnée allant de la rue des broussailles (de l'abribus à la descente de la rue des Broussailles, après l'intersection avec la route de Wierre. Le conseil municipal est favorable (des passages seront aménagés en zones humides, chicanes).

#### **13) Compte-rendu de la commission des fêtes :**

La brocante 112 exposants et un déficit de 694 € 68lié au très mauvais temps.

Préparation des animations futures. Pour les foulées du 17 janvier 2016, une nouveauté « les 15 km de Longfossé », une course de 7 km 5 rue Garain, 2 km 5 et 1 km sont reconduites à l'identique.

Pas d'intervention de la FFA cette année et d'inscription au calendrier pour des raisons de coût.

#### **14) Informations sur le projet de construction d'habitations rue Garain :**

Le projet bloque toujours pour les raisons suivantes :

- 1) Desserte du lotissement par les pompiers (la solution est en bonne voie)
- 2) Le problème de l'assainissement : le respect de l'article 1AU4 du PLU.

Le service droit du sol de la CCDS est en train de regarder la valeur juridique de cet article sinon il se peut qu'on s'engage par une révision simplifiée du PLU modifiant le contenu de cet article.

- 3) Un recours gracieux a été envoyé par le promoteur concernant le projet de la rue Garain.

**15) Passage d'un adjoint administratif de 2ème à 1ère classe**, suite à la réussite d'un examen d'un adjoint administratif. Le conseil municipal est favorable pour le passage de 2<sup>ème</sup> à 1<sup>ère</sup> classe.

**16) Courrier concernant la vente de terrain.** Un acquéreur se propose de l'acquérir au prix de 48 € le M2. Tout le conseil est contre et maintien le tarif à 55 € le M2. Ce terrain de 0.95 m2 se trouve en zone constructible.

**17) Informations diverses.**

*Lecture de la Loi NOTRE : Nouvelle organisation territoriale*

Les principales lignes de la Loi sont : le regroupement de communautés de communes de moins de 15 000 habitants.

Création d'aire d'accueil des gens du voyage dans la communauté de Communes.

Transfert des compétences, eau, assainissement pour 2020. Les autres compétences sont déjà du ressort de la communauté de communes, comme le tourisme, le ramassage des déchets ménagers.

Elections du 6 et 13 décembre 2016.